

Le Rappel

Journal municipal de Larouche

Édition
Février
2024



SOMMAIRE

Le mot du maire	2
Vie municipale	3
Loisirs et sports	12
Les bons coups de chez nous!	16
Informations diverses	17

Prochaine réunion du conseil : 4 mars à 19h30

Le mot du maire

Nous sommes déjà à mi-chemin de la saison hivernale. Même si elle s'est montrée clémente, la neige continue de poser quelques défis. Premièrement, la réglementation municipale est claire : il est strictement interdit de déposer de la neige dans les rues, ainsi que dans tous les espaces publics tels que les parcs, près des cours d'eau, etc.

Nous avons également constaté la présence de motoneigistes qui empruntent les trottoirs et la piste multi-usage de la route des Fondateurs. Il est important de souligner que le terme "multi-usage" ne comprend pas les motoneiges et les VTT. Ces espaces ont été aménagés dans un souci de sécurité pour les usagers. Nous vous prions de relayer ce message afin de maintenir ces lieux sécuritaires pour tous les résidents de notre municipalité.



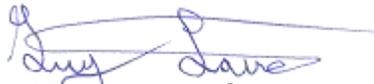
Taxes municipales 2024

C'est confirmé, le facteur a remis les comptes de taxes municipales directement dans les boîtes postales. N'oubliez pas de prendre en compte les échéances suivantes : le premier versement est à effectuer avant le 19 février, le deuxième versement avant le 13 juin et enfin, le troisième et dernier versement à régler avant le 12 septembre, afin de maintenir le privilège d'un paiement sans intérêt.

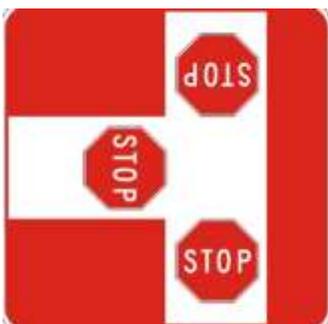
Bâtiment à vendre

La municipalité de Larouche met en vente le 625 rue Gauthier par l'intermédiaire d'un agent immobilier. L'emplacement, précédemment occupé par Vanille et Cacao ainsi que l'ancienne Caisse Populaire, est une excellente opportunité d'affaires à un prix attractif. Si vous êtes intéressé(e), restez à l'affût !

Les informations seront diffusées sur la page Facebook ainsi que sur le site web : larouche.ca


Votre maire, Guy Lavoie

ATTENTION: NOUVEL ARRÊT OBLIGATOIRE



Arrêts dans toutes les directions, rues Gauthier et Gagné

Arrêts requis dans toutes les directions aux intersections des rues Gauthier et Gagné. **À partir du 11 mars prochain**, tous les automobilistes seront tenus de marquer un arrêt à l'intersection des rues Gauthier et Gagné, indépendamment de la direction empruntée.

Cette signalisation nouvellement instaurée découle d'une démarche visant à renforcer la sécurité routière, en réponse aux observations formulées par les citoyens et aux consultations menées avec divers partenaires.

Nous vous remercions de votre collaboration !

Vie municipale

Sensibilisation à la protection des panneaux de signalisation à Larouche

Chers citoyens de Larouche,

Nous avons un message important à partager avec vous concernant un problème qui touche directement notre sécurité routière et nos finances municipales : le vol de panneaux de signalisation. Avant de considérer une pancarte ARRÊT comme un accessoire de décoration dans votre garage ou la chambre d'ado de votre enfant, prenons un moment pour réfléchir aux conséquences de ces actes.

Les panneaux de signalisation sont bien plus que de simples indications sur la route. Ils sont essentiels à la sécurité de tous les usagers, contribuant à régir la circulation, à faciliter les déplacements et à assurer la sécurité des travailleurs lors de travaux publics. Malheureusement, le vol de ces panneaux n'est pas seulement une farce, mais un acte qui engendre des répercussions sérieuses.

Considérez ceci : une plaque signalétique de noms de rue représente un investissement de 200 \$, un gros panneau ARRÊT coûte 1100 \$, une barricade pliante oscille entre 150 \$ et 300 \$, un panneau de descente pour bicyclette vaut 175 \$ et les poteaux nécessaires pour maintenir la signalisation peuvent coûter jusqu'à 600 \$. En totalité, le vol de pancartes peut entraîner des dépenses allant de 5 000 \$ à 7 000 \$ pour notre municipalité et ce chaque année.

Au-delà de l'impact financier, le vol de panneaux de signalisation met en danger la vie de ceux qui empruntent nos routes au quotidien. Ces panneaux sont conçus pour garantir un trafic fluide, sécurisé et leur absence peut causer des confusions et des accidents évitables.

Ensemble, faisons preuve de responsabilité et de solidarité envers notre communauté. Respectons la signalisation routière et encourageons ceux qui pourraient être tentés de prendre un panneau comme trophée à réfléchir aux conséquences de leurs actions. Protéger nos panneaux, c'est investir dans notre sécurité et préserver nos finances municipales.

Soyons fiers de Larouche, une communauté responsable qui valorise la sécurité de tous ses citoyens.

Merci de votre compréhension et de votre coopération,
Votre conseil municipal de Larouche.

6 avril 2024 - 17h30 - 610 rue Lévesque, Larouche



SOUPER SPAGHETTI

Suivi d'une soirée dansante avec DJ et animation Martin Trudel

AU PROFIT DU CLUB 4H DE LAROUCHE

Apportez votre boisson / tirages



20\$ 13 ANS ET + / 10\$ 6 À 12 ANS / 5 ANS ET MOINS, GRATUIT

Pour réserver vos places, communiquez avec Sébastien Lessard au 418-769-0984



TAXES FONCIÈRES 2024

Encore cette année, votre compte de taxes annuel est payable en trois versements, aux dates d'échéance suivantes :

1^{er} versement : 19 février

2^e versement : 13 juin

3^e versement : 12 septembre

Vous utilisez les services en ligne de votre institution financière afin d'acquitter votre compte de taxes municipales ?

Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'erreur dans le numéro de matricule (commençant par la lettre F). De plus, si vous avez plus d'un compte de taxes, soyez certains que chaque compte soit payé avec le bon numéro de matricule. Vous êtes responsables si vous êtes en défaut de paiement sur votre compte de taxes.

INFORMATION IMPORTANTE

Tel que stipulé dans le [règlement 2021-408](#), article 14 :

« Les taxes foncières imposées et les compensations et tarifications exigées en vertu du présent règlement doivent être payées en un versement unique dans les trente jours de l'envoi du compte de taxes. Toutefois, lorsqu'un compte de taxes est égal ou supérieur à 600\$, le compte peut être payé, au choix du débiteur, en trois versements égaux. **Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, l'ensemble du compte de taxes devient échu et est exigible**, à moins que le solde soit inférieur à 100\$. »

CONSIGNES DE PRÉVENTION DES INCENDIES

- Faites inspecter et entretenir régulièrement les cheminées, tuyaux de raccords et conduits de fumée pour déceler toute condition dangereuse;
- Un ramonage peut parfois être nécessaire plus d'une fois par année, selon l'appareil et le combustible utilisé;
- Installez des avertisseurs de fumée sur chacun des étages de l'habitation;
- N'utilisez que du bois sec pour alimenter votre appareil;
- Assurez-vous que les arrivées d'air de l'appareil soient ouvertes;
- Il est fortement recommandé d'installer un extincteur portatif de type poudre ABC d'un minimum de 5 lb à proximité d'une sortie.



Vie municipale

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC



est par les présentes donné par la soussignée, Shirley Hébert,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 février, le conseil municipal de Larouche a adopté le second règlement numéro 2024-431 intitulé : **Modification au règlement de lotissement afin de rectifier la norme minimale de superficie d'un emplacement avec un usage secondaire de ferme.**

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2024-431 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 15 février 2024 au bureau de la municipalité de Larouche, situé au 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2024-431 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 78. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2024-431 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 15 février, à l'hôtel de ville de Larouche, situé au 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche.

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 février, le conseil municipal de Larouche a adopté le second règlement numéro 2024-432 intitulé : **MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES SUR LES CONTENEURS, LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES, AJOUT D'USAGE DANS LES ZONES 34-AF ET 105-R, AINSI QUE D'AUTRES MODIFICATIONS PONCTUELLES**

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2024-432 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 15 février 2024 au bureau de la municipalité de Larouche, situé au 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2024-432 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 120. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2024-432 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 15 février, à l'hôtel de ville de Larouche, situé au 610 rue Lévesque, bureau 205, Larouche.

Le règlement peut être consulté au bureau 205 de la municipalité du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h à midi, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Pour avoir accès à l'intégralité des avis public, nous vous invitons à consulter le site internet: larouche.ca



ACTIVITÉS FAMILIALES :

- Tir à l'arc
- Essai de Fatbike
- DJ Martin
- Patinage, raquette, glissade
- La Petite ferme à Orace
- Sculpture et peinture sur neige
- Démonstration de sculpture sur neige de la championne mondiale Fanny Fay Tremblay Girard

BAR, CANTINE, HOT-DOGS, PRODUITS D'ÉRABLE



Mario Simard

Député de Jonquière

(418) 695-4477

Mario.Simard@pari.gc.ca



Municipalité de
LAROUCHE

Commission
des Loisirs
de Larouche

pour les enfants de 5 à 12 ans
(maternelle à 6^e année)

CAMP DE LA RELÂCHE

4 au 8 mars 2024

Centre communautaire de Larouche



Patinage, raquette, glissade, animation de jeux de société, sorties et activités spéciales.
La programmation complète sera confirmée ultérieurement.

ANIMATION (sorties incluses) | 9h à 16h | **80\$***

SERVICE DE GARDE | 7h à 9h - 16h à 17h | **35\$***

* Rabais familial de 5\$ à partir du 2^e enfant.

25 PLACES DISPONIBLES

INFORMATIONS

418 695-2201, poste 3605 | loisirs@larouche.ca



INSCRIPTION EN LIGNE

avant le 25 février à www.larouche.ca

Vie municipale



Nous faisons appel à votre collaboration pour résoudre un problème croissant concernant l'utilisation inappropriée de motoneiges et de véhicules tout-terrain sur les trottoirs et la piste multi-usage de notre communauté. Cette situation compromet la sécurité des piétons, des cyclistes et des résidents qui utilisent ces espaces pour se déplacer en toute quiétude.

Nous vous rappelons que l'utilisation de ces engins motorisés en dehors des zones autorisées est non seulement illégale, mais elle représente également un risque majeur pour la sécurité publique. Nous vous encourageons à respecter les règles en vigueur et à sensibiliser vos pairs à cette question cruciale.

Ensemble, nous pouvons créer un environnement sécuritaire et harmonieux pour tous les membres de notre communauté.

Club de soccer de
LAROUCHE 

 Commission
des Loisirs
de Larouche

Saison de soccer été 2024

ENTRAÎNEURS RECHERCHÉS

SOIRS DE SEMAINE
FORMATION OFFERTE
COMPENSATION FINANCIÈRE

Communique avec nous sans plus tarder!

 (418) 695-2201 #3605  soccer@larouche.ca  @ClubSoccerLarouche



Camp de jour estival 2024

Enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers

Le camp de jour de Larouche met en place un programme d'accompagnement et d'intégration au camp de jour pour les enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Ce service est destiné aux enfants qui ne peuvent pas intégrer un groupe régulier sans soutien. Nous jumelons ces enfants à un accompagnateur pour favoriser leur intégration au sein du camp et leur permettre de vivre une expérience positive et agréable lors de leur participation aux activités du camp de jour. Les personnes qui travaillent en accompagnement peuvent avoir entre 1 et 3 enfants à leur charge, selon les besoins. Les modalités d'accompagnement seront conditionnelles à certains critères tels que les ressources humaines et financières disponibles.

Pour déposer une demande, les parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers doivent communiquer avec nous avant le 15 mars à midi pour nous signaler leurs besoins.

Nous sommes impatients de travailler avec vous pour offrir une expérience de camp de jour enrichissante et inclusive pour tous les enfants.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au sujet du programme:

Maxime Larouche
418 695-2201, poste 3605
loisirs@larouche.ca



LA MDJ RECHERCHE

ANIMATEUR(TRICE) EN CHEF

Responsabilités

- Coordonner, animer et promouvoir les activités.
- Planifier et animer des réunions d'équipe.
- Soutenir et encadrer l'équipe d'animation.
- Compiler les statistiques de fréquentation.
- Organiser les activités, faire la promotion des sorties.
- Participer à l'autofinancement.
- Appuyer les jeunes, collaborer à l'identification des besoins.
- Agir comme personne ressource.
- Participer aux réunions et collaborations.

Qualifications

- Études dans le domaine social ou expérience significative.
- Dynamisme, autonomie, honnêteté, initiative.
- Aucun antécédent judiciaire dans le domaine.
- Posséder un permis de conduire de classe 5 et un véhicule.

Connaissances

- Excellente maîtrise du français.
- Connaissance des techniques d'animation (atout).

Qualités Personnelles

- Travail d'équipe, entregent, communication.
- Dynamisme, initiative, relation d'aide.
- Écoute active, empathie, ouverture d'esprit, autonomie.
- Gestion du stress.

Conditions d'Emploi

- Principalement de jour et 1 soir/semaine.
- Salaire de départ de 24.35\$/heure.
- Emploi permanent, horaire variant de 25h à 28h/semaine selon vos disponibilités.

**Postule
maintenant**

mdj@larouche.ca





AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

INVITATION À TOUS LES RÉSIDENTS DE LAROUCHE

Lundi 25 mars 2024 à 19h

Salle multifonctionnelle

Hôtel de ville de Larouche, 610, rue Lévesque

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue ;
2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée ;
5. Rapport d'activités du Conseil d'administration sortant ;
6. Présentation du bilan financier ;
7. Ratification des règlements adoptés depuis la dernière assemblée générale ;
8. Élection des administrateurs ;
9. Parole aux membres ;
10. Levée de l'assemblée.

Pour plus d'informations :

www.larouche.ca/nouvelle/aga-2024-loisirs

loisirs@larouche 

418.695.2201, poste 3805 

www.larouche.ca 

Loisirs et sports



BINGO!

Plus de
400\$
en prix



Dimanche 11 février à 13h

HÔTEL DE VILLE DE LAROUCHE

Ouverture des portes à 12h15

- 18 ans et plus
- Entrée libre - aucune réservation
- Cartes: 5\$ /livret
- Marqueurs: 2\$ /chacun
- Service de cantine



Service de paiement numérique offert par



ACTIVITÉS DE LOISIRS



CLUB DE BRAS DE FER LOUP-GAROU—14 ANS ET MOINS



Lieu : local 304, centre communautaire
Horaire : mardi 19h
Début : mardi le 13 février 2024
Durée : 3 mois
Tarif : session de 3 mois 25\$
abonnement annuel: 80\$ (avec chandail gratuit)
Inscription : Frank Champigny au frankchampigny@gmail.com
418-321-8512

Loisirs et sports

CLUB DE BRAS DE FER LOUP_GAROU—15 ANS ET PLUS



Lieu : local 304, centre communautaire
Horaire : mardi 19h
Début : mardi 13 février 2024
Durée : 3 mois
Tarif : session de 3 mois 50\$
abonnement annuel: 160\$ (avec chandail gratuit)
Inscription : Frank Champigny au frankchampigny@gmail.com
418-321-8512

Patinoire

Ouverture
de la patinoire



PATINAGE LIBRE



HOCKEY LIBRE



PETITE PATINOIRE

Lundi au vendredi

18h à 19h

19h à 21h30

Samedi, dimanche et
congés scolaires

12h30 à 14h

14h à 16h

18h à 19h

19h à 21h30

Disponible en tout temps
pour le patinage libre.

Horaire sujet à changement sans préavis

Suivez la page Facebook @municipalité de Larouche pour connaître les modifications d'horaires

Informations : Chalet des loisirs, 418 542-7756

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR LES UTILISATEURS DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

- Il est **OBLIGATOIRE** de porter un casque avec protecteur facial et un protège-cou pour la pratique du hockey sur glace;
- Le port du casque et de gants de protection est **FORTEMENT RECOMMANDÉ** pour le patinage libre;
- Le site est non recommandé aux enfants de 11 ans et moins sans supervision;
- Les tout-petits utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte;
- Tout comme les contenants de verre, la consommation de drogue ou d'alcool est interdite;
- La pratique de jeux dangereux tels que poursuites, chaînes et autres, est interdite;
- Le respect des autres usagers, peu importe leur niveau d'habileté, est primordial;
- En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de patinoire, aviser immédiatement le préposé ou le Service des loisirs de la municipalité de Larouche au 418 695-2201, poste 3605;
- Il est défendu de fréquenter le site en dehors des heures d'ouverture.

SANCTION

Tout manquement à ces règles de sécurité **entraînera une exclusion** individuelle ou collective de la patinoire.

Loisirs et sports

SENTIERS DE RAQUETTE ET SENTIERS PÉDESTRES

Profitez des plaisirs de l'hiver en pratiquant une activité accessible et gratuite.



Secteur Lac de l'Aqueduc

- Accès derrière l'école Du Versant, 777, rue Gauthier (stationnement disponible).
- Accès à pied à l'extrémité de la rue Gagné.
- Accès derrière l'hôtel de ville, 610, rue Lévesque (stationnement disponible).



Secteur du terrain des loisirs

Stationnement disponible au terrain des loisirs : 912, route des Fondateurs.

- Accès à pied à l'intérieur du terrain des loisirs. Suivre les indications pour accéder au sentier.



PRÊT DE RAQUETTES

Il est possible d'emprunter des raquettes de grandeurs variées, au chalet des loisirs.

Vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo.

Informations : chalet des loisirs

418 542-7756.

Appel à tous !

Il a été rapporté qu'une augmentation de matières fécales ainsi que de sacs de ramassage avaient été trouvés dans les différents sentiers de raquette et de randonnées pédestres. Il est de la responsabilité de tous de veiller à ce que nos sentiers demeurent propres et agréables à utiliser. Sachez que des poubelles sont mises à votre disposition.

De plus, si vous croisez un arbre tombé dans un sentier, nous vous invitons à nous informer précisément de la position afin que l'équipe des travaux publics puisse régulariser la situation rapidement.

Loisirs et sports

PÊCHE AU LAC DE L'AQUEDUC

La pêche hivernale est permise du 20 décembre 2023 au 31 mars 2024. L'accès au lac est possible à partir du sentier situé derrière l'école Du Versant au 777, rue Gauthier.

L'enregistrement est obligatoire avant chaque visite sur le site web de la municipalité. Le [formulaire d'inscription](#) et le [rapport de pêche](#) sont disponibles sous l'onglet Activités et loisirs / Pêche .

Le rapport de pêche doit aussi être complété après chaque visite, même si vous n'avez pas fait de capture.

Ces renseignements sont essentiels pour maintenir des statistiques d'utilisation, assurer un suivi du nombre de captures et garantir un stock suffisant de poissons.

RÈGLEMENTS :

- Permis de pêche requis;
- L'épaisseur de la glace doit avoir au moins 5 pouces (13 cm);
- Seulement les abris démontables sont permis en hiver. Ils doivent être retirés à la fin de chaque journée de pêche;
- Maximum de 5 captures par jour par pêcheur;
- Maximum de 30 captures par pêcheur pour la période hivernale;
- Feux interdits;
- Véhicules motorisés interdits;
- Déposez vos déchets dans les poubelles;
- Respectez les terrains privés.



A banner for municipal alerts. On the left, a red banner says "ALERTES NOTIFICATIONS". In the center, a white speech bubble says "INSCRIVEZ-VOUS AU SYSTÈME D'ALERTE MUNICIPALES". On the right, a white box says "RECEVEZ UNE ALERTE LORSQU'UNE SITUATION D'URGENCE SE PRODUIT DANS VOTRE MUNICIPALITÉ." Below this are icons for fire, a mountain with a snowflake, a construction barrier, a person falling, and a lightning bolt. A megaphone icon with "CITAM" is on the right. The Larouche logo is in the top right corner. At the bottom, the website "massalert.citam.ca" is listed.

Les bons coups de chez nous!

Confection Imagine



La Municipalité de Larouche tient à féliciter l'entreprise Confection Imagine pour leur esprit d'innovation, de récupération et de revalorisation dont ils font preuve dans leurs activités de développement. Encore une fois, ils ont su créer des merveilles avec les anciens manteaux des Paramedic de la CTAQ. Grâce à leur esprit d'initiative, 30

manteaux ont permis de transformer 32kg de tissus ou l'équivalent de 9 civières afin de confectionner 32 sacs à lunch isothermiques.



Le Club 4-H de Larouche

Félicitations aux jeunes du Club 4-H de Larouche qui ont réussi à prendre en photo le Yeti, dans la réserve faunique des Laurentides, lors de leur camp d'hiver dans la forêt d'enseignement et de recherche Simoncouche de l'UQAC. Les Clubs 4-H est un organisme de loisir qui vise à développer l'intérêt et les connaissances des jeunes et de leur famille, relativement à la forêt, la nature et l'écocitoyenneté, par des

activités ludiques et éducatives dans le respect de sa devise HONNEUR, HONNÉTÉTÉ, HABILITÉ et HUMANITÉ.



Merci

à la MRC du Fjord-du-Saguenay
pour sa précieuse implication
dans notre communauté

Soutien aux projets structurants

- Amélioration des infrastructures, installation de clôtures
- Animation du milieu
- Espaces verts : parc William Larouche, sentier et jardin éducatif
- **Journées de la culture de Larouche**

Dons et commandites

- Cercle de Fermières de Larouche (plateforme éducative et créative)
- **Remboursement de produits d'hygiène durable aux citoyens**



Informations diverses

VENTE DE LAPINS EN CHOCOLAT

CHEVALIER
JAKO



Une campagne de levée de fonds essentiellement au profit de la jeunesse

Début de la vente dès février : notre réserve est suffisamment bien garnie pour satisfaire immédiatement vos commandes!

**10\$
l'unité**

Paiements acceptés :

- Chèques;
- Virements Interac;
- Ou en argent (montant juste).

Pour commander, contactez :

- Un chevalier de votre connaissance;
- Denis Chouinard, 418-547-4486;
- Mario Fradet, 418-321-3447;
- Fernand Harvey, 418-542-1353.

**COMMANDEZ DÈS
MAINTENANT!**



Nous sommes toujours en période de recrutement. Si le don de soi et l'aide aux personnes dans le besoin font parties de vos valeurs, il y a une place pour vous dans notre conseil, ici à Larouche. Vous serez accueilli à bras ouverts et en tout respect de votre disponibilité.

**FORTS DE NOS RACINES,
CULTIVONS L'AVENIR ENSEMBLE.** 

Informations diverses

Un service gratuit pour les ménages à revenu modeste



Le programme Éconologis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs revient pour la saison 2023-2024. Ce sont des milliers de ménages à revenu modeste qui bénéficient chaque année de conseils et de services en efficacité énergétique leur permettant de mieux se préparer pour l'hiver tout en améliorant le confort de leur résidence.

Éconologis comporte deux volets. Le premier inclut des conseils pratiques pour économiser en matière de chauffage et d'électricité ainsi que la réalisation de travaux légers pour faire face à l'hiver, comme le calfeutrage de fenêtres, l'installation de coupe-froid, l'isolation de prises électriques, etc. Le deuxième volet prévoit le remplacement de thermostats mécaniques par des thermostats électroniques, programmables ou non, sous certaines conditions.

Pour bénéficier du programme Éconologis, le participant ou la participante doit respecter les seuils de revenus avant impôt. Pour le volet 2, il doit également recevoir une facture d'énergie pour le chauffage de son domicile. Finalement, aucun occupant ou occupante du logement ne doit avoir reçu la visite d'un conseiller ou d'une conseillère dans le cadre du programme Éconologis ou d'un programme de même nature géré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et ce, au cours des cinq dernières années ou des trois dernières années s'il ou elle a déménagé.

Pour obtenir plus d'informations sur les critères d'admissibilité et pour prendre rendez-vous avec un conseiller ou une conseillère, communiquez avec Expertbâtiment au 1 844 303-7333 ou appelez le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au **1 866 266-0008**. Tous les détails du programme sont accessibles sur [Québec.ca/Éconologis](https://Quebec.ca/Éconologis).

LE TRAVAIL DE RUE EN BREF !

Le travailleur de rue, c'est un intervenant formé pour t'aider et t'écouter, peu importe ta situation.

Au besoin, le travailleur de rue peut également te référer ou t'accompagner à divers services offerts!

Gratuit, confidentiel et anonyme.

Pour nous contacter :

Par téléphone

418 542-7536 poste 111

Ou via la messagerie Facebook



Informations diverses



CALENDRIER DE COLLECTE 2024

LAROUCHE

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V	L	M	M	J	J	V	V
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4	29	30	31	1	2	3	4

LÉGENDE



MATIÈRES ORGANIQUES



RECYCLAGE



SECRETES



AUCUNE COLLECTE



Soulez-vous que l'utilisation de
un sac brun diminue l'envasement de 40%
le contenu de votre poubelle ?

Il est permis d'utiliser des sacs en papier.

CONTRIBUEZ À FAIRE VOTRE PART
pour l'environnement!